

22 août 2020

COMPTE RENDU RAPIDE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 22 août 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de Jean Claude LINCK, Maire.

Présents : Patrice AVELLA, Alexandre FERRARI, Stéphane GIRERD, France NABOULET, Yanne SOUCHET.

Absents représentés : Adoracion AVIAS pouvoir à Yanne SOUCHET, Jean-Louis LELEU pouvoir à Stéphane GIRERD, Annie LUTHRINGER pouvoir à Jean Claude LINCK, Nadine SINIBALDI pouvoir à Patrice

AVELLA, Sandra ZUPPO pouvoir à France NABOULET.

Madame France NABOULET a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote du huis clos.

1/ Délibération - Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire de la charge de travail au Secrétariat de Mairie.

2/ Délibération - Décision modificative du budget communal.

3/ Délibération - Décision modificative du budget régie hôtelière.

4/ Délibération - Election des délégués pour l'Association des communes pastorales.

5/ Communications du Maire.

La séance est ouverte à 18 heures, six conseillers étant présents.

Vote du huis clos

Pour cause d'état d'urgence sanitaire, le Maire, conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil de délibérer à huis clos. Le Conseil adopte la proposition du Maire à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 : Création d'un emploi non permanent pour des activités d'accueil et de secrétariat

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Mr Alexandre FERRARI ne prenant pas part au vote, adopte à l'unanimité des votants présents ou représentés, les propositions du Maire

Le texte de la délibération figure en annexe du présent compte rendu.

DELIBERATION N° 32 : Décision modificative budgétaire

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir modifier les crédits afin d'obtenir la sérénité du budget.

Où les explications du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés la modification des comptes proposée.

Le texte de la délibération figure en annexe du présent compte rendu.

DELIBERATION N° 1 - Régie Hôtelière « LE ROBUR »

Le Président propose au conseil d'administration de bien vouloir modifier les crédits afin d'obtenir la sérénité du budget.

Oùï les explications du Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés la modification des comptes proposée.

Le texte de la délibération figure en annexe du présent compte rendu.

DELIBERATION N° 33 : Désignation des représentants de la commune à l'Association des communes pastorales

Le Maire expose au conseil municipal que, la commune de Roure étant membre de l'Association des communes pastorales de la région Sud PACA, il importe de désigner deux membres du conseil pour représenter la commune lors de la prochaine assemblée générale de l'Association.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil municipal désigne messieurs Jean Claude Linck et Alexandre Ferrari comme représentants de la commune.

2

3

COMMUNICATIONS DU MAIRE:

Le Maire informe le conseil des points suivants :

- L'annulation de la Fête du Pain au hameau de Valabres, début septembre, pour des raisons de sécurité sanitaire.
- Monsieur Eugène PORTA a fait part à la commune de sa décision d'arrêter son activité de boulanger communal au 31 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures